

Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)

Pays/région:	Monde entier
Partenaires principaux:	Australie, Allemagne, Canada, Commission européenne, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suisse (SECO), diverses entreprises de matières premières et organisations de la société civile, y compris le <i>Natural Resource Governance Institute</i> et le réseau <i>Publiez Ce Que Vous Payez</i>
Mise en œuvre:	Secrétariat international de l'ITIE, groupes multilatéraux de l'ITIE, Banque mondiale
Durée du projet:	2014–2016
Budget:	4 millions USD par an
Contribution du SECO:	700 000 CHF

Idée

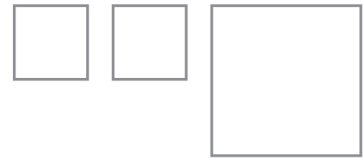
Les ressources naturelles, par exemple le pétrole, le gaz, les métaux ou encore les minerais, appartiennent aux citoyens et aux citoyennes du pays dans lequel elles se trouvent. Leur extraction peut contribuer à la croissance économique et au développement social. Toutefois, si ce processus est mal géré, il devient souvent source de corruption et de conflits. Il faut davantage de transparence en ce qui concerne la manière dont un pays gère ses ressources naturelles afin que tous les citoyens et citoyennes puissent bénéficier des richesses qu'elles génèrent.

Objectifs et activités

L'*Initiative pour la transparence dans les industries extractives* (ITIE) promeut la transparence et la redevabilité dans le secteur des ressources naturelles à travers la création d'une norme universelle de transparence. L'ITIE renforce les systèmes gouvernementaux et entrepreneuriaux, contribue à un bon niveau d'information dans le débat public et instaure un climat de confiance entre les parties prenantes dans les pays producteurs de matières premières.

La norme de l'ITIE est introduite dans 48 pays et est soutenue par plus de 90 entreprises extractives et 900 organisations de la société civile. Les pays qui la mettent en œuvre doivent rendre des rapports annuels présentant les recettes gouvernementales, les quantités de matières premières extraites, les licences d'extraction et les conditions-cadre juridiques et fiscales pour les entreprises d'Etat (les rapports de l'ITIE peuvent être consultés à la page <https://eiti.org/fr/countries/reports>). Les pays qui ont adopté la norme ITIE dans son intégralité sont certifiés «*conformes à l'ITIE*». Davantage de transparence dans l'industrie extractive contribue à une meilleure gouvernance et à la durabilité économique, écologique et sociale, et par là-même à vaincre la "malédiction des ressources naturelles". Un fonds fiduciaire géré par la Banque mondiale, qui soutient les pays mettant en œuvre l'ITIE par les prêts et une aide technique, est cofinancé par le SECO.





Pilotage de l'initiative

L'ITIE organise au moins tous les trois ans une conférence mondiale à laquelle participent toutes les parties prenantes. Pendant la conférence, une assemblée réunit, dans un cadre plus restreint, les représentants des trois types de membres, à savoir les Etats (qui soutiennent ou qui mettent en œuvre l'ITIE), les entreprises (y compris les investisseurs institutionnels) et les organisations de la société civile ; elle a pour but premier d'élire le comité de l'ITIE pour les trois années suivantes. La Suisse est représentée au comité de l'ITIE par le président de son groupe de membres, auquel appartiennent, outre la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, la Commission européenne, la France et les Pays-Bas.

Des groupes multilatéraux composés de représentants du gouvernement, des entreprises et de la société civile surveillent la mise en œuvre de l'initiative dans les pays de l'ITIE.

Résultats obtenus jusqu'à présent

Voici le bilan actuel de l'ITIE:

- L'ITIE est mise en œuvre dans 48 pays.
- 31 pays sont en conformité avec les exigences de l'ITIE.
- 244 années d'exercices financiers sont couvertes dans les rapports ITIE
- Le montant total publié des recettes gouvernementales provenant de l'extraction de pétrole, de gaz naturel et de minerais s'élève à 1,7 billion USD.

Qui peut participer à l'ITIE?

L'ITIE est mise en œuvre par des pays riches en matières premières. La participation directe à l'initiative relève de la volonté des gouvernements. Les organisations de la société civile et les entreprises peuvent toutefois soutenir l'ITIE par des travaux de recherche, des activités de lobbying ou la participation aux groupes multilatéraux au niveau national. En outre, le réseau d'information GOXI est ouvert à tous (<http://goxi.org>).

Renseignements et contact

Coordination de l'ITIE auprès du SECO:

Tél.: +41 58 464 07 94

Courriel: wemu.sekretariat@seco.admin.ch

